

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 janvier 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE214426002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Arkéos inc. et Ethnoscop inc. pour la fourniture de services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de trente-six mois - (Montant estimé des ententes : 10 577 407,80 \$, taxes incluses (contrats : 9 197 745,91 \$ + contingences : 1 379 661,89 \$)) - Appel d'offres public 21- 18930 - (trois soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE214426002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Arkéos inc. et Ethnoscop inc. pour la fourniture de services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de trente-six mois - (Montant estimé des ententes : 10 577 407,80 \$, taxes incluses (contrats : 9 197 745,91 \$ + contingences : 1 379 661,89 \$)) - Appel d'offres public 21-18930 - (trois soumissionnaires)

À sa séance du 5 janvier 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
 - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 12 janvier 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que l'appel d'offres visait l'octroi de trois contrats distincts pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des projets d'aménagement et de construction

des services centraux et des arrondissements. Le contrat 3 a été annulé en raison des coûts trop élevés, et ce, malgré une négociation.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 33 jours. Parmi les 6 preneurs du cahier des charges, 3 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter qu'un seul addenda mineur a été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 12,50% (contrat 1) et de 3,96 % défavorables à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne. On dénote également un écart de 22,95% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat 2.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les stratégies déployées pour permettre aux petites firmes de soumissionner sur les contrats, les méthodes de travail employées par les firmes, la prévisibilité des travaux et coûts à faire au cours des prochaines années, la façon dont les lots sont déterminés dans les 3 contrats et les impacts de l'annulation du contrat 3 sur les projets de la Ville. Le Service a expliqué que ces ententes cadres permettent d'avoir accès rapidement à des consultants sans toujours avoir à lancer des appels d'offres, mais reconnaît la difficulté pour les plus petites firmes de répondre aux critères prévues dans celles-ci. Les besoins sont par ailleurs déterminés en fonction de la programmation des projets des arrondissements et services. Il est précisé que le contrat 3 sera remplacé par des contrats de gré à gré avec de plus petites firmes à l'intérieur des règles d'attribution de contrat s'appliquant à la Ville.

Le Service a également fait état de l'augmentation du nombre de projets dans les secteurs à statut patrimonial qui requièrent des services professionnels en archéologie d'envergures et plus complexes. Cette situation engendre une augmentation du nombre d'heures et des budgets à allouer aux services professionnels en archéologie. Il a enfin été mentionné qu'il s'agit d'un marché limité et que les cahiers de commandes des firmes sont déjà bien remplies, deux facteurs pouvant expliquer les écarts observés. Finalement, les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*
 - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu*

la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE214426002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.